



Changement de régime matrimonial

Par Kristi35

Bonjour,

Nous sommes mariés depuis 4 ans sous le régime légal et avons un enfant de 2 ans.
Nous souhaitons changer et passer sur la séparation de biens.

Nous avons en commun une maison que nous payons avec un prêt immobilier contracté à 2.

Si j'ai bien compris, cette maison passerait en indivision. Qu'en est-il de nos épargne sur nos comptes personnels et autres biens (voitures) ? Comment seront-ils divisés ?
Forcément à 50/50 où peut-on choisir par consentement mutuel ?

Merci de votre retour.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Lors du changement de régime matrimonial, vous allez liquider la communauté qui est actuellement détentrice de votre patrimoine (la maison, vos comptes bancaires, etc)

Les biens propres (= possédés avant le mariage) le restent. Sinon tout ce qui a été acquis pendant le mariage est réputé partagé 50/50, sauf si vous avez des justificatifs pour partager différemment.

Le notaire va vous y aider.

Par Kristi35

Merci de votre réponse.

Et si l'un a beaucoup d'épargne et que l'autre n'en a pas? si consentement mutuel, pouvons nous nous mettre d'accord pour que chacun récupère son épargne ou le partage sera forcément à 50/50 ?

Par yapasdequoi

Si l'épargne était possédée avant le mariage, c'est sans problème.

Si c'est pendant le mariage c'est plus litigieux puisque tout ce qui est acquis depuis le mariage appartient à la communauté, donc 50/50.

Par Kristi35

Oui je comprends bien mais si on se met d'accord sur les épargnes réalisées après le mariage, on peut quand même choisir la répartition ?

Par yapasdequoi

Pourquoi pas, mais attention à la fiscalité, selon le montant qui peut être assimilé à une donation.
Le notaire vous renseignera.

Par Kristi35

Merci de votre retour.